

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 19
Votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2019

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. AUROY Olivier, M. BOURDOLLE Philippe, Mme
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M.
EJNER Pascal, Mme GOU MILLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-
Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE
Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M.
SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme DUGUET Nicole), M. MERILLOU
Stéphane (Pouvoir à M. VINCENT François), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M.
SAUVAGNAC Bernard)

Secrétaire de séance : M. SCHOENDORFF Frédéric

Affiché le : 11/04/2019

14. PARTICIPATION AU REFUGE FOURRIERE – ANNEE 2019

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est saisi de la demande de participation
au refuge fourrière départemental de Couzeix géré par la SPA.

En effet, la SPA sollicite une participation à hauteur de 0.63 € /habitant* pour l'année 2019.
(pour mémoire 0.60 € depuis 2014)

*2 963 x 0.63 = 1 866.69 € (pour mémoire 1752 € en 2017)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le montant de la redevance fixé à 0.63 € par habitant pour l'année 2019,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec le refuge fourrière
départemental de Couzeix,
- de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins
envisagées.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD